



PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 novembre 2022

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Absente : Mme la Municipale Elise BUCKLE (sur décision de suspension par le Conseil d'Etat du 29 juin 2022)

Excusés : BESSE Chloé, CHAPERON Fabrice, ISCHI KAPLAN Vanessa, PIEREN Taïna, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, URFER Julien, VUADENS Sacha, WEAVER David

Absents : ADNANE Alexandre, FARINE Claude, GERBER Joëlle, JOLY Maël, ZOPPI Léo

2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale avoir reçu la lettre de démission de Mme la Municipale Elise BUCKLE, lettre qui a été transmise aux Conseillers par email. Dans le prolongement de cette démission, il a accepté de donner lecture d'une déclaration conjointe entre la Municipalité et Mme la Municipale. Il donne lecture, au mot près, de la communication.
- M. le Président informe le Conseil que la Préfecture a transmis à la Municipalité l'arrêté de convocation pour l'élection complémentaire à la Municipalité, qui sera prochainement affiché au pilier public. La date du 1^{er} tour est fixée au 5 février 2023, le dépôt des listes se fera le 9 janvier 2023. En cas de 2^e tour, la date est fixée au 26 février 2023. Les dossiers de candidatures seront transmis en temps voulu aux Chefs de groupe et publiés sur le site internet de la ville.
- La communication municipale qui devait être ajoutée à l'ordre du jour a été retirée par la Municipalité au vu des derniers développements. Elle reviendra avec une communication mise à jour sur le suivi de la crise.
- Mme Doris ULDRY a retiré son postulat intitulé « Diminuons les émissions CO2 du trafic automobile » suite à la séance de commission.
- Le Bureau a reçu une lettre du SSP datée du 11 octobre 2022 sur la situation de crise au sein de l'administration communale. Longue de trois pages, M. le Président signale qu'elle peut être trouvée sur le site du SSP et qu'il s'agit donc d'une déclaration publique.
- Une pétition sur la taille des platanes sur les quais a été reçue par la Municipalité. Elle lui est formellement transmise comme étant de sa compétence. Pétition, par ailleurs, adressée directement à la Municipalité par ses auteurs.
- Le Conseil communal a reçu une pétition pour le maintien du terrain de football de Marens, munie de 2446 signatures. Celle-ci est transmise à la commission des pétitions pour son étude.
- M. le Président souhaite un bon anniversaire à Mme Caroline Bordier.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Marie CALIRI au sujet des arbres en pot à Paléo. Il faut savoir que ces 80 arbres sont dans des bacs qui font une hauteur totale (bac et arbre) de 8m, ils ne sont dès lors pas prévus pour être couchés et ils ne sauraient pas comment les acheminer en ville. Par ailleurs, ces arbres sont pris par Paléo de mi-juin à mi-août, ce qui serait, a priori, la période la plus favorable pour qu'ils soient en ville pour apporter un peu d'ombre. Ils demandent également beaucoup de soins, un arrosage continu et ils n'ont pas forcément la disponibilité en ressources pour s'en occuper. Cette belle idée ne pourra donc pas être concrétisée, mais il en profite pour rappeler qu'il y a une stratégie de végétalisation qui sera déposée par sa collègue Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, à fin 2023, et qui permettra de coordonner les plantations sur l'ensemble de la ville. Dans l'intervalle, le Service de l'environnement est très actif. Ils vont planter, cet automne, 50 arbres et 2500 arbrisseaux et buissons dans différents endroits de la ville, identifiés dans le cadre d'un atelier qui a réuni l'ensemble des collaborateurs du service, qui connaissent le terrain et qui ont repéré, en ville, 200 endroits. Il signale encore qu'à la rue de la Colombière, les cinq érables qui avaient été abattus, ont été remplacés par deux magnolias de Kobé. C'était très compliqué d'en planter plus, car les sous-sols sont très occupés par une série de réseaux. Ces arbres sont complétés par une fosse qui les relie et dans laquelle l'eau pourra être absorbée par le terrain. Quelques buissons accompagneront ces deux arbres. Enfin, suite au postulat de Mme Caroline Bordier, ils installent, au parc de la Duché, 250m² de potager. Les Conseillers seront invités au printemps à participer aux plantations. Ce jardin potager sera l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des enfants et des classes. Cela s'inscrit aussi dans la volonté de la Municipalité de favoriser les circuits courts en sensibilisant la population et à manger des produits locaux.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Pierre GIRARD au sujet des bennes laissées par les gens du voyage. Elle l'informe que les frais engagés et supportés, à ce jour, par le Service des infrastructures, à la suite de l'occupation illicite des parcelles 1924 et 1901 par les gens du voyage du 30 août au 7 octobre se montent à CHF 20'170.-. Ces frais sont relatifs au transport, par la voirie, de 22 bennes de déchets chez Sotridec à Gland, l'incinération de 101 m³ de déchets non triés, la mise à disposition de WC mobiles, le nettoyage des routes, ainsi que le nettoyage des terrains et l'enlèvement des déchets abandonnés. Une séance est prévue le mardi 22 novembre pour discuter avec la Préfecture, et les acteurs du dossier, en vue d'établir le principe d'une prise en charge des frais par d'autres voies et sur quelle clé de répartition. De plus, concernant l'installation de la borne à la Place Saint-Martin, dont le rapport du préavis 2022/60 a été déposé rapidement, ils espéraient la poser avant le marché de Noël. Malheureusement, le délai de livraison par le fournisseur a été repoussé au 12 décembre. Cela ne leur permettra malheureusement pas d'effectuer les travaux avant Noël, car ils ne souhaitent pas les engager durant le marché de Noël. La pose s'effectuera dès le début de l'année 2023.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS rappelle que, mercredi soir, aura lieu la cérémonie de remise de prix artistiques à l'Usine à Gaz à 19h. La bourse Abraham Hermenjat, le prix artistique de la Région de Nyon, le prix artistique de la Ville de Nyon ainsi que le mérite artistique de la Ville de Nyon seront remis à cette occasion. Au vu des personnes lauréates, il y aura des interventions musicales, la soirée sera sympathique et il encourage vivement les Conseillers à venir.

6. Communication de la COGES

En guise d'introduction, les deux co-présidents désirent rappeler quelques éléments contextuels. Ceci, afin que tous et toutes aient un cadre clair de l'évolution du travail de la COGES durant l'exercice 2022 et des motifs qui soutiennent le choix de cette prise de parole. Pour commencer, il est important de rappeler que, lors du Conseil du 27 juin 2022, les deux co-présidents se sont engagés personnellement devant le Conseil à présenter un plan d'action explicitant la manière dont la COGES aurait saisi le rapport Muller. Cette initiative répondait notamment, aux mécontentements manifestés par le Conseil, dans cette même séance du 27 juin 2022, lorsqu'ils ont fait la lecture du rapport de gestion 2021. Les insuffisances reprochées à la COGES ont, notamment, été imputées à la gestion du « Rapport Muller » et les éléments rapportés au Conseil. En effet, le Conseil s'attendait à une vérité et des réponses,

alors que la COGES a rapporté que la manière dont la gestion de ce rapport a été réalisée n'a pas été faite avec la prudence, la parcimonie et la diligence nécessaire, entre la Municipalité et la COGES, pour pouvoir en faire un rapport à présenter au Conseil. Une chose est certaine, les attentes du Conseil ne correspondaient pas aux champs d'actions dont disposait la COGES dans le traitement de ce rapport.

Prenant acte de ceci, il est important de rappeler que la COGES est rythmée par divers temps :

- les temps « juridiques »
- les temps « administratifs »
- les temps « politiques » et in fine
- les temps « médiatiques ».

Entre ces rythmes, ils essaient de poser leur tempo. Ils tiennent donc à s'excuser de ce délai. En effet, ni lors du Conseil du 29 août, ni lors de celui du Conseil du 3 octobre, la COGES n'avait suffisamment d'éléments méritant une intervention devant le Conseil. C'est pourquoi, ils reviennent seulement ce soir. Sans une hiérarchie particulière entre elles, voici les raisons qui justifient cette prise de parole.

Premièrement, la situation de crise politique et administrative que nous vivons invite, naturellement, la COGES à redoubler d'attention sur ses devoirs et ses obligations, auprès du Conseil, mais aussi et surtout, auprès de la population nyonnoise. Ils souhaitent donc reponctuer quelques éléments advenus au cours de l'exercice 2021-2022, relatifs à la COGES. L'intention est de tirer des apprentissages des éléments qui ont dysfonctionné, afin qu'ils puissent les corriger dans le cadre de ce présent exercice (2022-2023).

Ceci, va permettre de présenter les avancements de la COGES durant la période de juillet à novembre et la manière dont la COGES concrétise son objectif de travailler avec diligence et transparence en vue de restaurer un cadre relationnel de confiance entre le législatif et l'exécutif, mais aussi auprès de l'opinion publique. Conscients que la marge de manœuvre de la COGES est limitée, ils souhaitent, dans la mesure du possible, contribuer à cet effort qui leur semble nécessaire pour le bon fonctionnement de notre ville.

Deuxièmement, à plusieurs reprises, au cours des dernières semaines, la COGES a été mentionnée dans les médias. Son rôle, son travail, ses devoirs et ses obligations ont été questionnés. Les divers éléments rapportés dans les médias au cours de ces dernières semaines manifestent une réelle incompréhension de ce que la COGES peut et doit réaliser en tant que commission permanente de surveillance. Par cette intervention, leur intention est celle de prévenir de potentielles désillusions induites par une interprétation erronée du rôle et du champ d'action qu'a la COGES, face à la crise administrative et politique que traverse notre ville. Ils tiennent à préciser que cette intervention n'a aucunement la vocation d'ouvrir une polémique quelconque traitant de la gestion de l'exercice 2021-2022 et, encore moins, de débattre sur les interventions médiatiques. Bien au contraire, ils cueillent les propos entendus dans les médias comme une réelle opportunité, afin de reponctuer ce qui a été durant la période de janvier-juin 2022, ce qui est depuis juillet, jusqu'à aujourd'hui et ce qui sera dès demain jusqu'en juin 2023. Très simplement (qui ne veut pas dire de manière simpliste), ils souhaitent que les règles du jeu soient bien comprises par toutes et tous.

Ils tiennent à rappeler que lors de l'exercice 2021-2022, une délégation de la COGES a eu à sa disposition tous les documents relatifs au rapport Muller. D'entente avec la Municipalité, après une période de négociations, il a été décidé que ladite délégation serait composée d'un membre par parti au sein-même de la COGES. À noter que cette délégation n'était pas représentée par une personne du parti Vert'libéral, car aucun représentant du parti n'était nommé au sein de la COGES. Composée de cinq personnes, cette délégation a travaillé de manière indépendante à l'entière de la COGES. Ensuite, au mois de mai 2022, la Présidente de la délégation de la COGES et de la COGES, a démissionné pour des raisons personnelles, privant ainsi le PIN de son représentant au sein de la COGES et de la délégation. La délégation s'est, donc, retrouvée à quatre membres et n'était pas unanime dans ses versions. Cette situation a conduit l'ensemble de la COGES à ne pas intégrer le rapport de la délégation. Par la suite, un rapport de minorité a été produit et soutenu par deux membres de la délégation. La COGES et le Bureau, constatant des irrégularités du rapport de minorité, ont demandé un avis à la DGAIC qui a confirmé les irrégularités soupçonnées. Pour conforter ses doutes, le Bureau a demandé

un avis de droit afin de mettre en garde et de préserver les signataires dudit rapport des risques encourus. En effet, celui-ci contenant des informations confidentielles qui, si divulguées, se retrouvaient sous le joug de plaintes pénales. Ce rapport a fini par être retiré.

Afin de tirer des enseignements de cette gestion extraordinaire de l'exercice 2021-2022 et au vu de tous les rebondissements médiatiques inhérents à ces affaires, la COGES a décidé d'entreprendre un certain nombre de démarches afin de mieux gérer les affaires en cours et à venir, dans le cadre de ses compétences. Au mois d'août, la COGES a élu sa gouvernance pour son exercice 2022. Une coprésidence composée de M. Gianluca Solimine et de M. Raffaele Giannattasio, un vice-président M. Robert Lütjens (afin de le préparer à la succession selon le tournus des partis) ainsi qu'un secrétaire, M. Camille Jaquier. Ensuite, la coprésidence a remis à chaque commissaire, une copie du guide-pratique des commissions de surveillance. Chaque commissaire a été invité à lire le document, puis un tour de table a été proposé en plénière afin de clarifier, au besoin, le rôle et les compétences de la COGES. Ce document a été lu, approuvé et signé par tous les membres de la COGES.

Puis, la coprésidence a fait suite à la demande manifestée par Mme la Conseillère Laure Damsas lors du Conseil du 27 juin, celle d'avoir des échanges plus directs entre COGES et COFIN. Les coprésidents de la COGES ont rencontré le Président de la COFIN en lui exposant la volonté de travailler de concert entre les deux commissions permanentes de surveillance. Il lui a été proposé de demander aux commissaires de la COFIN si ceux-ci avaient des questions particulières à partager avec la COGES, en vue de choisir au mieux les services à visiter et/ou à formuler d'éventuelles questions liées à la gestion. Il en ressort que la COFIN n'a pas de suggestions ou de remarques nouvelles à formuler, mais elle fera part à la COGES de la synthèse des services visités par la COFIN. Une rencontre est prévue dans le courant du mois de janvier 2023, afin d'améliorer et approfondir la collaboration COGES-COFIN.

Afin de clarifier son rôle et de circonscrire le cadre des compétences de la COGES, la coprésidence a demandé une rencontre avec la Préfecture. L'objectif étant de définir très concrètement les possibilités de la COGES de diligenter sur les affaires inhérentes aux crises que nous traversons. Finalement, pour reconstruire un cadre relationnel de confiance avec la Municipalité, la COGES a demandé une rencontre COGES-Municipalité.

D'entente avec la Municipalité, la COGES aura à disposition toutes les pièces juridiques nécessaires pour mener avec diligence son travail. Bien évidemment, les documents relatifs aux procédures juridiques encore en cours, ne pourront pas être mis à disposition. La COGES pourra uniquement, corroborer ou ne pas corroborer les dires et les actions de la Municipalité concernant les crises que nous traversons. De plus, la COGES pourra poser des questions sur les éléments qu'elle retiendra comme peu clairs.

Au vu de tout ce qui a été entendu dans les médias et dans certaines interventions de collègues, ils répètent, qu'il n'est en aucun cas du rôle de la COGES de statuer sur la validité du rapport Muller ou de porter un quelconque jugement sur les conclusions dudit rapport. En revanche, ils tiennent à rappeler leurs leviers d'action. Ils peuvent soulever des questions, émettre des vœux et approuver ou ne pas approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice donné. D'ailleurs concernant les vœux, ils tiennent tout de même à rappeler au Conseil, les travaux réalisés par la COGES des exercices antérieurs. En 2017, celle-ci soulevait déjà les questions liées aux Ressources humaines. La Municipalité était, d'ailleurs, venue auprès du Conseil avec un Préavis 133/2018 : « Projets RH importants et urgents, besoins en ressources humaines afin de les réaliser » qui, avait été refusé. Dans cette intervention, il n'est pas question de discuter du préavis et de son refus et des raisons qui en découlent. Toutefois, cet historique rappelle que, bien que pour certains et certaines, les leviers d'action de la COGES peuvent être considérés faibles, ils sont entendus.

Et pour conclure, depuis plusieurs mois, la COGES et la Municipalité sont en discussion. À ce propos, d'entente avec la Municipalité, une rencontre entre Municipalité et COGES aura lieu le lundi 28 novembre. L'objectif de cette rencontre est de construire un climat de confiance tout en respectant la séparation des pouvoirs. Pour élaborer l'ordre du jour de la séance, dans un premier temps, ils ont défini quatre axes thématiques, le 7 novembre, au sein de la COGES. Puis, chaque commissaire de la COGES avait pour mission de rapporter en séance de partis,

le travail réalisé en COGES afin que les membres des partis puissent enrichir l'ordre du jour de cette rencontre extraordinaire par des questions, des suggestions et des demandes. Ils souhaitent donc, engager le Conseil communal, c'est pourquoi ils invitent chacun à transmettre à leur commissaire au sein de la COGES pour qu'il ou elle expose les thèmes et lui faire part des questions qu'ils souhaitent poser par son intermédiaire. La COGES s'efforce de faire de cette crise une opportunité de réengager des collaborations avec la COFIN et d'inviter le Conseil à suivre de plus près les travaux réalisés par la COGES.

7. Elections dans diverses commissions permanentes

Le parti socialiste a un siège à repourvoir au sein de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts suite à la démission de Mme Beatrice Barenco. Mme Monique Chevallay Piquet présente la candidature de Mme Marina Alberti. Elle est élue à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. Rapport de commission – Préavis N° 2022/45 Cours d'eau de l'Asse – Renaturation et protection contre les crues – Demande d'un crédit d'études détaillées de CHF 531'800.- TTC.

Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

En préambule, M. le Rapporteur honore la promesse faite à Mme la Municipale Roxane FARAUT, celle de présenter des excuses pour le délai horriblement long dans la reddition de ce rapport. Les plus attentifs auront remarqué à la fin de la dernière séance, que Mme Faraut a félicité son collègue M. Frédéric Rast pour sa célérité. Il n'a pas pu s'empêcher de sentir, derrière cette félicitation, un petit tacle bien appuyé, relativement mérité à son encontre ! Il conseille à ceux qui n'ont pas encore rendu leur rapport, de ne pas suivre son exemple afin d'éviter la posture un peu désagréable dans laquelle il se trouve.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la renaturation de l'Asse et à la protection des crues ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 531'800.- TTC pour financer les études détaillées nécessaires à la renaturation de l'Asse et la protection des crues, sous déduction de la participation de la Confédération et du Canton de Vaud à raison, respectivement, de 35% et 60% du coût total du projet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis N° 2022/46 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Lugeon intitulé « Bonne nouvelle, il est encore permis de fumer autour des aires de jeux ».

Rapporteurs : M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité
M. Marius DISERENS pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Ariane SCHWAB HUG comprend le bien-fondé de ne pas créer des zones fumeurs à l'extérieur des places de jeux qui créerait trop de visibilité et les difficultés techniques à définir une zone d'interdiction à l'intérieur des places de jeux qui sont de plus en plus non clôturées, mais elle reste un peu sur sa faim quant à la réponse municipale. Ce n'est pas l'exposition à la fumée passive, surtout en extérieur, qui pose problème, mais ce sont les mécanismes d'identification et banalisation qui sont à l'œuvre chez les jeunes enfants face à des fumeurs, a fortiori quand il s'agit d'adultes de référence pour eux. C'est pour cette raison que le personnel des crèches ou des enseignants sont invités à fumer loin du regard des enfants dont ils s'occupent. Au vu du projet municipal d'aller vers des places de jeux de plus en plus ouvertes, qui deviennent plutôt des espaces de convivialité, elle trouverait important que la Municipalité s'attèle d'ores et déjà à créer un concept de communication sur site. Elle pense aux places de jeux de Perdtemps, Rive et de Morâche qui rappellerait les principes d'utilisation respectueuse du site : par exemple, éviter de fumer devant les enfants ou jeter ses déchets dans les poubelles. C'est cette dernière partie qu'elle trouve un peu vague dans le rapport-préavis et elle pense qu'il n'y a pas de raison d'attendre que la majorité des places de jeux soient rénovées pour avancer dans ce sens.

M. Alexander FEDERAU signale que ce n'est pas seulement l'anniversaire de Mme Caroline Bordier, mais également celui de M. David Lugeon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 48 oui, 26 non et 10 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/46 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal David Lugeon intitulé « Bonne nouvelle, il est encore permis de fumer autour des aires de jeux ».

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 2022/49
Locaux des Services industriels de Nyon – Demande d'un crédit d'études de
CHF 117'500.- TTC pour le réaménagement des locaux.***

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS a une seule question : sachant que la Municipalité a des projets à hauteur de CHF 600 millions, elle s'interroge si c'est vraiment une priorité.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que l'immeuble a une quinzaine d'années et il n'est déjà plus aux normes. Il trouve cela ennuyeux. Il s'agit de voter CHF 117'000.- et, par la suite, il y aura un crédit de réalisation autour de CHF 1.4 millions, voire un peu plus avec le renchérissement. Il invite, comme l'a fait la commission peu enthousiaste, la Municipalité à se tenir au projet présenté à la commission et ne pas exagérer sur les besoins des SI.

M. le Municipal Claude ULDRY pense que c'est une priorité, comme indiqué dans le préavis. Il ne s'agit pas simplement de remettre un bâtiment aux normes, mais il s'agit surtout d'offrir la possibilité d'avoir plus de personnes qui travaillent dans ce bâtiment. Aujourd'hui, tous les espaces sont occupés et de nouveaux EPT ont déjà été votés, dont ils ont vraiment besoin et il y en aura probablement d'autres à venir. Avec ce réaménagement, cela évitera de devoir chercher des locaux ailleurs qui coûteraient aussi cher, voire plus, et disperser le personnel n'est pas une bonne solution. Il précise que le bâtiment est toujours aux normes, que ce soit pour le feu ou d'autres normes. Toutefois, il ne répond plus aux attentes des utilisateurs. Depuis 15 ans qu'il est à la tête du Service des bâtiments, à chaque fois, dès le début du projet, ils associent les utilisateurs. Il souligne également la visite des locaux qui se fait régulièrement comme lors du préavis pour la mise aux normes de l'Usine à gaz 1 ou pour le bâtiment des Marchandises, dont, au passage, il attend toujours le rapport depuis le mois d'avril. Le Président de la commission du préavis 2022/45 n'avait pas à s'excuser, il n'était, de loin, pas le plus en retard.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 23 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 117'500.- TTC pour l'étude des phases SIA 32 à 41 permettant la réalisation d'un projet d'ouvrage, des demandes d'autorisation ainsi que les appels d'offres pour le projet de réaménagement des locaux des Services industriels de Nyon ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2022/58
Création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du
Chêne et de Bourgogne – Demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- TTC.**

Rapporteuse : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST estime que la situation financière de la commune est dans un état précaire, il faut apprendre à économiser et ne dépenser l'argent du contribuable que pour l'essentiel. Le montant de CHF 35'000.- destiné à l'étude et au concours d'une future œuvre d'art dans un quartier résidentiel, hors du centre, et non touristique n'est pas essentielle. C'est pourquoi elle propose l'amendement suivant :

La demande de CHF 395'000.- pour un crédit d'étude destiné à la « Création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne » sera diminué de CHF 35'000.-, montant qui était destiné à une étude et un concours pour une œuvre d'art. Et par conséquent de modifier le point 2 des conclusions de la manière suivante :

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 360'000.- pour financer les études nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Marina ALBERTI est surprise de cet amendement qui arrive après six versions de rapports. Ils ont discuté pendant plus de deux mois et il n'a jamais été question de faire un amendement de ce style. Quand on parle d'œuvre d'art, il ne s'agit pas juste d'une statue, il y a beaucoup de possibilités pour une œuvre d'art qui soit intégrée dans un quartier qui n'est peut-être pas touristique, mais il y a des habitants qui peuvent en bénéficier.

M. Sacha SOLDINI était commissaire et rappelle qu'il a été question de cette œuvre d'art. Il est par ailleurs indiqué dans le rapport « qu'une partie de la commission s'étonne de ce montant qui représente 10% du projet ». Ce n'est pas parce que la commission n'a pas déposé d'amendement que le Conseil n'est pas libre de le faire. Il peut le faire quand il veut et même déposer un sous-amendement. Il pense que celui-ci a toute sa raison d'être.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS, sur le montant demandé, rappelle qu'une bonne partie, au-delà de la rémunération d'un jury pour une journée, sert à payer des artistes. Artistes, qui, faut-il le rappeler, dans une période comme la nôtre de sortie du COVID, en ont besoin. Il rappelle le but d'avoir une œuvre d'art intégrée, que ce soit dans une salle ou dans l'espace public : c'est créer, pour les habitants, un pas de côté, dans leur quotidien, c'est aller au-delà de la fonctionnalité pure de l'espace public, c'est apporter une dimension esthétique, critique, ouvrir l'esprit, poser des questions, cultiver notre curiosité, c'est nous cultiver. Pour la ville, au-delà de l'importance d'apporter de la culture et de l'art, plusieurs fois évoqué au Conseil, cela apporte de la qualité de vie aux habitants d'aujourd'hui, mais cela jette les jalons du patrimoine. On est en train de créer un patrimoine pour les futures générations de la ville, de laisser une

trace, comme le disait régulièrement M. Glasson. C'est également rendre notre ville plus attractive, il en veut pour preuve le succès de la journée des arts le week-end passé, issue de la volonté d'une association de valoriser tout l'art qu'il y a à Nyon et qui ne traitait même pas de la question de l'art dans l'espace public. Les gens étaient très reconnaissants que la ville ait ce genre d'activité. Au vu du succès de cette journée, il présage du succès des balades Art dans l'espace public, proposition de Mme la Conseillère Véronique Bürki, il en est convaincu qu'il y aura un succès, il y a une demande. Cela rend notre ville plus attractive, non seulement pour nos habitants, mais aussi pour les touristes. Pour toutes ces raisons, il encourage les Conseillers à accepter le montant. Il ajoute un dernier point qui n'est pas anecdotique, c'est qu'intégrer des pratiques artistiques et un nouveau regard aux métiers qui fabriquent notre ville au jour le jour, c'est hyper enrichissant pour les équipes, donc les collaborateurs de la ville et les différents mandataires qui travaillent sur des projets, c'est une vraie plus-value pour les projets. Il ne faut pas hésiter à discuter avec des gens qui travaillent dans ces différents projets de construction ou d'aménagement pour échanger avec eux sur l'apport qu'un artiste peut avoir dans ce genre de procédure. Avec l'art dans l'espace public ou l'art en général, on peut apporter de l'épaisseur dans le sens de ce qui nous entoure, mais aussi de la légèreté dans notre vie. Cela paraît peut-être anecdotique de défendre juste ce petit projet, il n'est pas fondamental, mais utile et il encourage le Conseil à soutenir cette démarche qui devrait pouvoir servir de prototype de la manière avec laquelle ils souhaitent travailler par la suite. Il demande de refuser cet amendement.

M. Sacha SOLDINI pense que l'intervention de sa collègue Mme Béatrice Enggist n'était pas anti œuvre d'art. Elle a fait le parallèle avec les finances publiques actuelles. On sait que le projet est au niveau de l'étude qui va porter sur une partie de l'entier du projet. On n'est même pas au bout de la phase 1. Aujourd'hui, avec les finances publiques, cette intervention est parfaitement justifiée, à son sens. Concernant les œuvres d'art sur l'espace publics et dans les bâtiments, il comprend qu'il faut laisser une trace. Il est le premier à défendre ceci. Il en veut pour preuve qu'il s'était battu pour conserver la fontaine dans la cour d'école du centre-ville. Le Conseil communal était aussi intervenu pour sauver la fresque dans l'école du Couchant qui avait démolie, ainsi que Mme Florence Darbre Gubbins avait fait en sorte de pouvoir garder la fontaine de Bernard Bavaud qui est maintenant dans un giratoire, même si très peu mise en valeur selon lui. Si l'on veut conserver des œuvres d'art, il faut le faire, mais il faut arrêter de créer des nouvelles et jeter les anciennes.

Mme Valérie MAUSNER LEGER souligne que CHF 35'000.- sur CHF 252'800'000.- de charges au budget de fonctionnement, cela représente 1,3/10'000 du budget, cela est supportable. Quant à la question de M. Sacha Soldini de savoir si l'art est essentiel, la réponse est oui. Quant à savoir si l'art doit être réservé à une élite ou si c'est pour tout le monde, elle pense que l'art embellit la ville et il doit être pour tout le monde. Elle invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Christian PERRIN voit cela d'une autre manière. Il faut voter un crédit de CHF 395'000.- pour soi-disant améliorer la circulation dans un quartier qu'il fréquente couramment et où, en fait, il n'y a pas de gros problème. Il ne voit pas l'utilité de ceci et pense que l'on pourrait économiser CHF 395'000.- par contre ça lui plaît de voir des œuvres d'art dans cette ville, elle en a besoin. Il voterait volontiers pour l'œuvre d'art, mais pas pour le crédit d'études.

M. Sacha SOLDINI rebondit sur les propos de Mme Valérie Mausner Leger, il tient à préciser qu'il n'a jamais remis en question les œuvres d'art, au contraire. Si elle relit les procès-verbaux, elle verra qu'il a défendu le maintien d'une œuvre d'art, la fontaine du collège du centre-ville, ainsi que la fontaine Bernard Bavaud. Il lui demande de ne pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 57 non, 22 oui et 6 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Jacky COLOMB était membre de cette commission et il est satisfait qu'il y ait un projet pour ce quartier, mais d'emblée, il a dit que le projet manquait d'ambition. En effet, une étude est proposée en quatre phases : les phases 0 et 1 qui sont des études paysagistes et qui

concernent l'entier du périmètre. Ensuite, pour la phase 2, le projet se rétrécit aux seuls chemins des Cottages et du Chêne, avec une petite portion de celui de Bourgogne. En ce qui concerne la phase 3, les SIA 32, 33, 41 qui concernent la mise à l'enquête et les appels d'offres pour les travaux, cette étape de réalisation concerne le chemin des Cottages, la petite portion du chemin de Bourgogne et une portion encore plus ténue du Chêne. Dans les faits, cela vise à réaliser l'aménagement du chemin des Cottages que le Conseil a manqué il y a deux ans, lorsque le préavis a été retiré par la Municipalité faute d'agrément du Conseil. Ce projet revient aujourd'hui, amélioré, augmenté de l'aménagement rendu nécessaire par la fin du dernier chantier de construction et cela répond plus à une obligation contractuelle à la suite de la cession par le promoteur d'une bande de terrain aux chemins des Cottages et du Chêne. Il ne voit pas pour quelle raison on s'est arrêté là dans la volonté de réaliser ensuite l'entier du quartier. Au résultat, on va avoir un quartier à trois vitesses : il y aura 30 km/h au chemin des Cottages et peut-être du Chêne, 20 km/h au chemin des Pâquerettes et 50 km/h au chemin de Bourgogne. Si on veut faire un quartier qui soit représentatif de ce qui est désiré par certains pour la ville, à savoir la réduction de la vitesse à 30 km/h, il est bien de pouvoir le faire dans des îlots comme celui-ci, mais de le faire intégralement. Il trouve extrêmement dommage que l'on ne prenne pas en considération la partie sud du chemin de Bourgogne. Les raisons qui ont été données est que l'on veut profiter des opportunités de chantier le long de cette voie pour faire les aménagements sur la voie publique en négociant, éventuellement, des morceaux de terrains avec les propriétaires. Si on considère le chemin de Bourgogne, lorsque l'on descend depuis le passage à niveau jusqu'à l'avenue des Eules, il y a, à gauche, l'EMS de Bourgogne qui appartient à la commune, puis le bâtiment de la Confédération qui est largement en retrait de la route et ensuite le bâtiment à l'endroit où la route se rétrécit. Si on prend le côté droit, à part la petite maison avec un terrain minime, tous les autres terrains sont propriété de la ville. Il ne voit donc pas ce qui empêche d'aménager le chemin jusqu'en bas vers l'avenue des Eules, autres que des excuses de s'abriter derrière ces chantiers qui ne sont pas encore prêts d'être mis en œuvre. Ce qui l'inquiète est que l'on va faire une étude sur tout le quartier, on va réaliser un petit bout et ensuite il va se passer 3, 4, 10 ans et dans 10 ans, on ne se souviendra plus que l'on avait pris un concept paysager pour le chemin des Cottages, mais qui ne sera plus d'actualité. On fera autre chose, on reprendra des études pour le chemin de Bourgogne. Il trouve vraiment dommage de faire une étude pour tout un quartier et de n'en réaliser qu'une partie. Il a l'air fâché, mais il va voter pour ce préavis qui est nécessaire, mais il a un goût d'inachevé et incite la Municipalité à revenir très vite pour réaliser la suite du projet.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ est contente de savoir qu'il va voter ce préavis, mais elle souhaite ajouter que la Municipalité est soucieuse de mettre le plus possible de routes à 30 km/h. C'est une évidence qu'elle reviendra avec des propositions pour d'autres routes ou dessertes de quartier. La Confédération vient d'ailleurs de faciliter la vie des communes pour ce type de projet en donnant de nouvelles règles pour les routes à 30 km/h. Si le périmètre de réflexion est plus grand que le périmètre de réalisation, c'est qu'il fallait pouvoir répondre le plus rapidement possible aux préoccupations du chemin des Cottages puisque les chantiers avancent et sont bientôt terminés. De plus, sur le chemin de Bourgogne, il y a de nombreuses questions qui restent ouvertes puisque le Nyon St-Cergue va devoir réaliser des travaux à la gare des Plantaz pour la mettre aux normes. Ils ont besoin de précisions supplémentaires pour savoir comment intervenir sur la route. Elle pense que ce même Conseil reviendrait vers la Municipalité s'ils entreprenaient des travaux onéreux pour mettre cette partie de route à 30 km/h et que quelques temps plus tard, des engins de chantier arrivaient pour aménager la gare des Plantaz. Ils ont expliqué que, pour aller vite, ils devaient s'occuper du chemin des Cottages principalement, mais ces autres secteurs allaient être repensés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui, 11 non et 5 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 395'000.- TTC pour financer les études nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;

3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2022/64
Plan d'affectation « Colline de la Muraz » - Demande d'un crédit d'études de CHF 90'000.- pour l'adaptation du projet et du dossier nécessaire à la reprise de la procédure de légalisation.**

Rapporteuse : Mme Caroline BORDIER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART se demande que penser de ce préavis. Cette colline, comme les sept collines de Rome ou les trois collines de Lausanne fut certainement habitée déjà à l'époque romaine. Il n'a vu aucune étude historique et archéologique dans le préavis. Il demande si cela ne devrait pas en faire partie. De plus, les quelques propriétaires qu'il a questionnés sont tous contre ce projet. Il se demande s'il faut vraiment continuer. La ville de Nyon a déjà dépensé CHF 130'000.- pour arriver à une opposition des propriétaires. Historiquement, il rappelle qu'au début des années 80, plusieurs projets de construction sont arrivés avec des demandes de permis de construire. Tous ces projets prévoyaient de conserver les maisons existantes et de construire à la place des jardins qui descendaient jusqu'au chemin du Midi ou à la rue de la Combe. Ces terrains en pente ont fait place à des immeubles et les droits à bâtir de l'entier des parcelles utilisés. Il faut reconnaître que densifier est utile, mais l'accès des parcelles n'est pas idéal pour les travaux de construction, d'entretien, services divers. Par conséquent, il ne soutiendra pas ce préavis.

M. Olivier RIESEN se récusé pour cette discussion et ce vote.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 14 non et 10 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 90'000.- pour adapter le projet et le dossier du plan d'affectation « Colline de la Muraz » et reprendre sa procédure de légalisation ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 2022/67
Extension et prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur les parcelles No 1914, 1915 et 1916.**

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU remercie la Municipalité d'avoir pensé à mettre en place un plan de mobilité dans la convention. Quand on met en place ces plans de mobilité, il n'y a souvent pas de suivi et il émet le vœu que la Municipalité assure un suivi minimal après cinq ans, par exemple.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 85 oui et 1 abstention :

1. d'accepter l'extension et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur le solde des parcelles N° 1914, 1915 et 1916 ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer un acte notarié octroyant une extension et une prolongation du droit de superficie à titre onéreux à Hublot SA sur le solde des parcelles N° 1914, 1915 et 1916 ;
3. d'affecter les montants encaissés à titre de droit de superficie au compte N° 310.4232.00 - *Redevance droit de superficie.*

14. Rapport de commission – Préavis N° 2022/68

Station d'épuration – Demande d'un crédit de CHF 98'606.- HT pour le remplacement du dégrilleur de la ligne 2 sur le site de Rive – Demande d'un crédit de CHF 1'140'844.- HT pour le remplacement des automates sur les sites de l'Asse et de Rive.

Rapporteuse : Mme Chiara MONTECCHIO lit le rapport de Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que les dégrilleurs sur chacune des lignes sont identiques, ce qui se comprend, cela permet d'avoir un fonctionnement homogène et éventuellement une possibilité d'entretien qui soit facilitée. Il se trouve qu'en 2019, le dégrilleur de la ligne 1 est tombé en panne, irréparable, il a été remplacé, le Conseil ayant accordé un crédit pour cela. A cette époque, il semblerait que le service ne se soit pas préoccupé de l'état du dégrilleur voisin qui avait le même âge et probablement le même nombre d'heures de fonction. On a alors attendu trois ans, jusqu'à ce que le deuxième tombe en panne et on est maintenant dans une situation difficile parce que le délai de commande pour remplacer cet appareil est long. Il aimerait que, dans un cas similaire, l'on se préoccupe plus rapidement du deuxième appareil. Il met un carton jaune à la Municipalité, car cela fait beaucoup, mais il votera le crédit.

Mme la Municipale Roxane FARAUT pense que s'ils étaient venus lors du changement du premier dégrilleur, demander un crédit d'investissement pour le second, il aurait sans doute dit qu'elle faisait du surinvestissement. Les installations et infrastructures sont contrôlées, révisées par des gens extrêmement professionnels à l'interne. Une chaîne a cassé sur le second. Il y a beaucoup d'autres infrastructures sur lesquelles il pourrait y avoir des accidents de ce type. Elle tient à préciser que le préavis a été déposé lors de la séance du 29 août, soit au sortir des vacances d'été. Le dégrilleur a cassé au printemps, le préavis a été écrit en un mois et elle prendra la peine d'écrire un mail à l'ensemble du Conseil communal pour informer d'une panne ou d'une casse. Elle croit que la Municipalité est venue le plus rapidement possible à partir du moment où ils ont su dans quel sens iraient les choses, soit une réparation, soit un remplacement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'606.- HT pour le remplacement du dégrilleur de la ligne 2 sur le site de la STEP de Rive ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'140'844.- HT pour le remplacement des automates de la station d'épuration sur les sites de Rive et de l'Asse ;
3. de porter le montant total de CHF 1'239'450.- HT en augmentation du compte N° 9143.12 – *Station d'épuration, collecteur d'égouts*, dépense entièrement amortissable via un prélèvement sur le Fonds N° 9280.08 – *Egouts et épuration.*

**15. Rapport de commission – Préavis N° 2022/69
Projet de rénovation de la ferme des Allévays – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC pour financer les études de faisabilité.**

Rapportrice : Mme Doris ULDRY

En préambule, Mme Doris ULDRY donne lecture d'un message de la Municipalité, car une erreur s'est glissée dans le rapport. Il ne s'agit, en réalité, pas de collaborer avec Uniterre, comme indiqué, mais Prométerre. Prométerre est une association vaudoise de promotion des métiers de la terre. Elle rassemble tous les professionnels du canton, exploitants et organisations sectorielles, quels que soient leurs modes de production. Elle défend une agriculture capable de remplir ses fonctions nourricières, elle promeut les intérêts du travail du monde agricole, propose de développer des prestations adaptées aux besoins de la branche.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui et 3 abstentions :

1. de prendre acte des résultats de l'atelier programmatique traitant du projet de rénovation de la ferme des Allévays ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.- TTC pour financer des études de faisabilité pour la rénovation de la ferme des Allévays ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**16. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/70
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».**

Rapportrice : Mme Ariane SCHWAB HUG

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART remercie la Municipalité d'être entrée dans ce postulat pour faciliter le changement des voitures.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 10 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/70 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique » ;
2. de valider le principe d'inscrire le financement de la « prestation de mise à disposition de bornes de recharge » destinée aux parking des immeubles locatifs, PPE, bureaux et coopératives, par l'intermédiaire des « crédits de renouvellement et de renforcement des réseaux » des Services industriels, rebaptisés « crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et de services énergétiques » soumis chaque année dans le cadre du budget ;
3. d'autoriser le prélèvement d'un maximum de CHF 2'750'000.- sur le « Fonds réserves exploitation du réseau électrique », compte N° 9280.30, pour soutenir l'augmentation de puissance (finance d'équipement) du réseau électrique jusqu'à concurrence de 50% de la

finance d'équipement, lorsque cette augmentation est rendue nécessaire par l'installation de bornes électriques pour des immeubles locatifs, PPE, bureaux et coopératives ;

4. de prendre acte que la Municipalité édictera une directive à cet effet ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 95'000.- aux budgets 2023 et suivants, destiné à financer un mandat de prestations au sein des Services industriels. Ce montant sera porté aux comptes N° 820.3185.00 - *Honoraires et frais d'études dont la dépense sera entièrement compensée par un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER), compte N° 9280.32 ;*
6. de prendre acte que la Municipalité s'engage à installer une vingtaine de bornes électriques sur le domaine public dans les mois qui viennent, en inscrivant ces dépenses dans le mécanisme existant des crédits annuels de renforcement et renouvellement des réseaux et de services énergétiques des Services industriels.

**17. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis 2022/71
Enregistrement et diffusion des séances du Conseil communal – Demande d'un crédit annuel de CHF 50'000.- - Modification du Règlement du Conseil communal.***

Rapporteurs : M. Alexandre DUPUIS pour le rapport de minorité
Mme Brigitte PEREZ pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Ariane SCHWAB HUG entend que la commission était très partagée et face à des avis aussi partagés, il lui semble qu'il faudrait faire le choix de la sobriété. Elle enjoint le Conseil à refuser ce préavis.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER, sans vouloir amender ou influencer sur la décision du Conseil, souhaiterait que, lors des études de différents dossiers, l'inclusivité, qu'elle soit de genre, d'origine, d'ethnicité, de couleur de peau ou de situation de handicap, soit plus prise en compte. En effet, à titre d'exemple dans ce dossier, il aurait au moins pu être réfléchi de la possibilité que les programmes proposés soient accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. Peut-être que la constitution d'un groupe de travail sur l'inclusivité pourrait être une piste ou un début de solution.

M. Jacky COLOMB pense que l'on a beaucoup parlé de l'information à la population, de ce que cela pourrait apporter en plus et on n'a peut-être pas pensé à l'utilité que cela peut avoir pour les Conseillers. A titre d'exemple, il cite la réponse à une interpellation d'un Conseiller, réponse qui peut être donnée en direct au Conseil et que l'on peut lire un mois plus tard dans le procès-verbal. Or, souvent, il serait content d'avoir le contenu de cette réponse orale assez rapidement pour pouvoir l'étudier (chiffres, données techniques, etc...). S'il existe la possibilité d'entendre ce qui a été dit tout de suite, cela facilite le travail. Le fait que la rediffusion soit chapitrée permettra d'atteindre rapidement le sujet qui intéresse. Il est pour ce préavis, il serait très utile pour revoir les prises de position qui ont amené à des décisions.

Mme Alexia SEGUY revient sur un aspect purement budgétaire. Sur le budget total, CHF 50'000.- paraît relativement raisonnable, mais pour 200 vues par Conseil, cela fait CHF 20.- par vue, sachant qu'une vue, ce n'est pas un individu. Deuxièmement, si l'on regarde la séance actuelle, le temps de débat n'est pas spectaculaire. Beaucoup de temps est passé à lire des documents qui sont déjà visibles en ligne. Les procès-verbaux sont très bien rédigés, donc la plus-value est vraiment très faible et il faut également tenir compte du contexte de sobriété. Si le Conseil décide d'investir cet argent, il faut que ce soit dans des conditions qui en fassent quelque chose de vraiment utile. Il faut l'indexation, mais également le format des discussions du Conseil. Il faudra peut-être modifier la façon dont ils parlent pour avoir plus de temps de débat. En l'état, elle trouve que cela ne vaut pas l'argent qui serait dépensé.

M. Alexandre DUPUIS répond à M. Colomb. Il estime que l'on vit dans une ère où l'on veut tout, tout de suite. Il faudrait sortir de cette ère, et il n'adhère pas à son argument de dire qu'il faut la vidéo immédiatement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 37 non, 32 oui et 17 abstentions :

1. de refuser l'enregistrement et la diffusion des séances de Conseil communal sur une chaîne YouTube dédiée et sur la chaîne de télévision régionale dès la séance du 30 janvier 2023 ;
2. de ne pas prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 50'000.- au compte à créer N° 110.3171.02 – *Diffusion des séances du Conseil* ;
3. de refuser la modification des articles 39 et 114 du Règlement du Conseil communal telle que proposée dans le présent préavis et de charger la Municipalité de le soumettre au Département des institutions, du territoire et du sport pour approbation.

18. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville ».*

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS intervient quant à la conclusion de ce rapport. A la lecture du rapport, une majorité des commissaires voient une forme de végétalisation sur cette parcelle. Mais il est également noté qu'une minorité estime qu'il pourrait être intéressant de construire un immeuble. Or, dans la conclusion, la proposition de valoriser cette parcelle d'une manière immobilière a été complètement écartée. Elle pense que d'un point de vue urbanistique, la parcelle étant constructible, pour répondre à la fois aux demandes de densifier la ville, de parer au manque de logements, il est raisonnable de demander à la Municipalité qu'elle se penche aussi sur cette proposition de valorisation du bâti.

M. Yves FELIX n'a pas mentionné cette possibilité dans les conclusions, mais c'est mentionné dans le rapport. Il s'agit d'une minorité de la commission qui a émis cette idée. Le rapport a été confié pour relecture à tous les membres de la commission et n'a pas suscité de commentaire. La partie de la commission qui a émis cette idée n'a rien eu à redire dans les termes employés dans la conclusion et ni dans le rapport. Il estime dès lors que cela reflète les discussions.

M. Jacques HANHART souligne ce qui était en partie dans son postulat, est que ce terrain n'a jamais été construit. On peut le voir sur le plan de la ville de 1803 sur Cartôlacote, c'est un jardin. En fait, les maisons voisines, il y a une petite villa côté Lausanne, une maison avec des fenêtres qui donne sur cette cour. Il trouve que l'on pourrait faire un coin très sympathique. Le mur côté rue Delafléchère est protégé car ancien.

Mme Laure DAMTSAS lui fait remarquer que la Petite Prairie n'avait jamais été construite non plus, cela ne veut rien dire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de renvoyer le postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » à la Municipalité Pour étude et rapport.

19. Propositions individuelles

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que de plus en plus d'incivilités, de dégâts, voire d'actes répréhensibles sont constatés aux abords directs des écoles du nord de la ville. Ces phénomènes se produisent en grande majorité en fin de soirée et durant les nuits de week-ends. La veille, des dizaines de tubes néons étaient fracassés au sol sur la zone multisports de Marens, recouverte de briques de verre. Luminaires détruits, vitres cassées, poubelles incendiées, les cours d'écoles deviennent de plus en plus des sites de vandales en tous genres. Ces nuisances et ces actes répréhensibles, couplés à la diminution de l'éclairage public augmentent, non seulement le sentiment d'insécurité, mais engendrent également des frais de réparations considérables ainsi que des coûts élevés en personnel de voirie devant souvent intervenir les dimanches et jours fériés pour la remise en état des lieux avant l'arrivée des écoliers. Face à cette triste constatation, il demande s'il est possible d'étudier la mise en place, en soirée et durant la nuit, de vidéo surveillance dans les préaux, ainsi qu'aux abords des écoles et si la Municipalité envisage de solliciter la PNR pour qu'elle mette en place des patrouilles de police pédestres, en soirée et la nuit, dans les quartiers nord, dans le but, non seulement de dissuader les personnes malveillantes de passer à l'acte, mais également pour faciliter les éventuelles prises en flagrant délit.

A propos du service des RH, et d'après divers échos qui règnent dans ce département, Mme Béatrice ENGGIST demande si la Municipalité peut communiquer combien de personnes ont donné leur congé ou démissionné depuis une année, combien de personnes sont en congé maladie, combien de personnes compte le service au total et si le Chef est parti avec un arrangement conventionné.

M. Robert JENEFSKY avait fait remarquer, il y a une année, que le feu vers Adecco est souvent caché par des bus. On lui avait promis d'y remédier, or ce n'est toujours pas le cas. Il a remarqué à plusieurs reprises des automobilistes qui passent au rouge, car ils ne voient pas le feu. Il demande ce qu'il en est. Il fait également remarquer que la rue de la Gare est réservée aux piétons entre la rue de Morâche et la Place Saint-Martin. Néanmoins, il voit régulièrement des vélos et trottinettes, électriques ou non, s'y faufiler, surtout le samedi. Il demande si la Municipalité a l'intention d'appliquer la loi. Enfin, il a la même question au sujet du passage sous voies des CFF, il voit même des personnes accéder directement aux quais sur des trottinettes électriques. C'est certes du ressort des CFF, mais rien n'empêche la Municipalité de prendre contact avec eux pour régler ce problème.

Mme Laure DAMTSAS revient sur un article du 24Heures du 20 septembre dernier qui a publié des cartes interactives permettant de visualiser la transition énergétique sur l'ensemble des communes suisses. A Nyon, 7% de la consommation de chaleur et d'eau est issue de l'énergie renouvelable. Pour comparaison, la ville de Lausanne a une part de 28%. Nous ne produisons pas assez d'énergie localement. La commune de Founex a étudié l'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal avec un grand réseau de courant communautaire incluant le stockage de l'énergie produite via la production d'hydrogène, soit toitures solaires photovoltaïques, production et stockage de l'hydrogène, piles à combustibles à hydrogène, ainsi que pompes à chaleur. Celle-ci a, en plus, démarché la participation du canton et la société Avia distribution SA. Elle demande si, à Nyon, il est possible d'avoir cette ambition d'autonomie énergétique dans la rénovation ou la construction des bâtiments, si la Municipalité a pris contact avec des sociétés qui sont actives dans le financement et la réalisation de la transition énergétique des communes suisses à travers des prestations publiques auto-financées dans les domaines de la production et la distribution d'énergie renouvelable.

Mme Laure DAMTSAS revient également sur une émission radio de la RTS, lors de laquelle Mme Carole Haensler, présidente de l'association des musées suisses, est venue faire la promotion du bénévolat dans les musées. En effet, 40% des collaborateurs sont bénévoles. Elle aimerait connaître le pourcentage de bénévoles dans les musées à Nyon et si la Municipalité met en place des actions pour recruter lesdits bénévoles.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait projeter une photo du Centre commercial La Combe prise samedi à 20h. Depuis plusieurs mois, la Confédération, le Canton et la commune encouragent la population à faire de la sobriété énergétique. Il faut donc éteindre les lumières et notamment

celles inutiles. Elle trouve inutile d'illuminer la partie restaurant et encore plus inutile d'avoir le petit carrousel qui tourne en clignotant, le centre étant fermé à 18h. Elle demande comment faire afin que tout le monde fasse des économies.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond qu'un décret a été adopté par le Grand Conseil le 1^{er} novembre, qui interdit désormais l'éclairage des enseignes, vitrines et locaux, une heure après la fermeture. Visiblement ces informations ne sont pas très bien communiquées par le Canton. La ville va organiser une campagne de communication à ce propos. Les lumières peuvent être allumées une heure avant l'ouverture. Ils vont s'appliquer à le rappeler.

M. Jacky COLOMB intervient par rapport à la circulation à la place du Château. Il y a un sens unique pour les voitures depuis que les terrasses se sont étendues, pour sortir de la place. Il y a un petit privilège offert aux cyclistes qui leur permet d'aller dans l'autre sens. C'est très pratique, mais c'est aussi particulièrement dangereux lorsqu'une voiture vient dans l'autre sens parce que l'automobiliste ne sait pas que le vélo va pouvoir venir dans l'autre sens. Rien n'est indiqué. Il pense qu'il est d'usage d'indiquer quand il y a un contre-sens ou tracer une petite bande cyclable pour que ce soit clair pour tout le monde. Il demande de faire le nécessaire pour qu'il arrête de prendre des risques inconsidérés.

Mme la Municipale Roxane FARAUT, comprend son angoisse, mais rappelle que nul n'est censé ignorer la loi sur les routes. En général, il a toutes les chances dans les zones 20 et 30 de trouver un contresens cyclable. Néanmoins, ils vont regarder auprès de la DGMR si des marquages au sol sont possibles. Il n'y aurait pas la largeur nécessaire pour faire une bande cyclable.

M. Jacky COLOMB la remercie pour sa bienveillance, et lui fait remarquer qu'un automobiliste qui roule à cet endroit et qui n'a pas conscience de cela, peut être parfois agressif. Même si nul n'est censé ignorer la loi, mais lorsque, dans ce cas particulier, quelqu'un l'ignore, ce n'est généralement pas le cycliste qui finit dans un bon état. Il pense que l'on peut faire quelque chose pour que ce soit plus clair.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

20. Préavis N° 2022/76

Aménagement de la Grande Jetée – Réfection de l'espace multisport sur sable – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 130'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS signale qu'étant donné la prochaine élection complémentaire, le PLR a une assemblée générale à la date du 30 novembre, date de la commission. Elle demande un changement de date.

M. Robert JENEFSKY fait remarquer que la Municipalité propose la séance de commission à l'avenue de Bois-Bougy 5, un endroit assez loin du centre-ville et mal desservi par les transports publics. Le choix du lieu de réunion est de compétence de la 1^{ère} nommée et il l'invite à choisir une place à proximité de la Place du Château comme cela se fait normalement. En cas de pénurie, Région de Nyon peut éventuellement mettre l'une de ses salles à disposition.

M. le Président invite la 1^{ère} nommée à prendre contact avec la Municipalité pour définir une nouvelle date et un nouveau lieu de réunion.

M. Victor ALLAMAND aimerait attirer l'attention des commissaires qui vont siéger dans la commission que, lorsque la place de la Grande Jetée a été construite, il y a environ quatre ans, il y avait déjà du sable très fin que la bise emportait au lac. Ce sable très fin a été enlevé pour le remplacer par un sable plus épais. Il lui semble que l'on répète la manœuvre dans l'autre sens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 2022/77

Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables, ou l'achat de capacités de production d'énergies renouvelables, pour un montant de CHF 5'000'000.- au maximum pour la durée de la législature - Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales de services énergétiques jusqu'à concurrence de CHF 500'000.- au maximum pour la durée de la législature.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président signale que la COFIN traitera ce préavis.

M. Jacky COLOMB pense que ce préavis contient nombre d'options politiques, de choix autres que purement financiers et il lui est d'avis que ce préavis doit aller à une commission ad hoc qui peut, le cas échéant, demander son avis à la COFIN sur les aspects financiers. Il lui semble que ce n'est pas juste une formalité que l'on envoie à la COFIN pour savoir si on a assez de sous. Il y a un choix à faire qui va au-delà de l'aspect financier.

M. Yves FELIX rappelle à M. Colomb que la COFIN, qu'il a l'honneur de présider, est tout autant politique que les autres commissions. Il n'y a pas de raison de dire que la COFIN est une chambre de validation apolitique. Tous les partis sont représentés en son sein et il ne voit pas la pertinence de cette intervention. Ce préavis ressemble au type de préavis traités par la COFIN en début de législatures sur les autorisations générales.

Mme Béatrice ENGGIST rejoint totalement l'avis de M. Colomb. Elle estime que cela doit être traité par une commission ad hoc qui peut demander un rapport à la COFIN.

M. le Président suspend la séance et demande au Bureau de venir statuer étant donné que c'est de sa compétence.

La séance reprend et M. le Président signale que le Bureau a décidé à la majorité que la COFIN sera en charge de l'objet.

22. Préavis N° 2022/78

Gestion de la maintenance du nouvel Hôtel de Police. Demande d'un crédit de CHF 111'111.- TTC pour la création de trois postes d'agent-e-s de propreté à 50% au Service des sports, manifestations et maintenance et dédiés à l'entretien du nouvel Hôtel de Police – Demande d'un crédit de CHF 22'500.- pour l'achat de matériel d'exploitation destiné à l'entretien du nouvel Hôtel de Police.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Rapport-préavis N° 2022/79

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » - Principes directeurs pour la transition numérique - Demande de crédit de CHF 90'000.- (TTC) pour l'établissement de la stratégie de transition numérique communale.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 2022/80**
Budget 2023 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels - Plan des investissements 2023 – 2027.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. Rapport-préavis N° 2022/81**
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer – encore – la transition énergétique ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Postulat de M. Robert Jenefsky intitulé « Pour un tableau de bord infographique de suivi des projets communaux en cours d'exécution.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui, 3 non et 8 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

- 27. Réponse à l'interpellation de Mme Chloé Besse & consorts intitulée « Crise énergétique, inflation, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle ? Quelles mesures pour les personnes les plus précaires ? »**

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET signale que les interpellateurs, absents, remercient la Municipalité pour sa réponse et sont satisfaits.

- 28. Interpellation de Mme Christine Vuagniaux et de M. Jacky Colomb intitulée « Quel nom donner au nouveau chemin qui reliera le chemin du Couchant à la route de Divonne ? »**

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que la Municipalité remercie les interpellateurs pour cette excellente proposition. Cependant, elle rappelle que selon le rapport-préavis 2022/44 déposé suite au postulat de Mme Gennai et de M. Diserens intitulé « Pour une toponymie inclusive », actuellement deux étudiantes en histoire planchent sur l'histoire de Nyon et le rôle que les différentes femmes ont joué dans l'histoire nyonnaise. Un groupe de référence a également été nommé pour challenger et décider quelles recherches approfondir. Il comprend des représentants académiques, des services de la ville et les deux étudiantes en histoire. Ce groupe devrait finir son travail pour juin 2023. Dès lors, une démarche participative sur la question de comment valoriser ces femmes dans l'espace public va être lancée. Il sera alors temps de se poser la question pour ce sentier qui passe vers l'hôpital et d'éventuellement lui donner le nom d'une femme qui a illustré la ville de Nyon, puisque ce chemin n'a pas d'adresse, il peut être changé à tout moment. Elle pense qu'il est intéressant de mener la démarche annoncée jusqu'au bout et ensuite voir quel nom lui donner et si c'est la solution retenue par les différents groupes de travail.

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour cette réponse qui lui apparaît positive. Il précise qu'ils ont saisi cette occasion d'un chemin qui n'avait pas de nom pour éviter de débaptiser une autre rue, ce qui ne lui paraît pas très judicieux. Il est content d'entendre qu'une étude est menée et qu'on pourra en tirer quelque chose.

29. Interpellation de M. Frédéric Rast intitulée « Qatar or not Qatar ? »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond, en préambule, que la Municipalité n'a pas la compétence pour influencer la politique internationale et le sport international en particulier. Ceci dit, rien n'empêche d'avoir quelques considérations sur le choix du Qatar pour cet événement sportif, en rappelant que le choix a été fait il y a douze ans et qu'aujourd'hui, même Sepp Blatter reconnaît que c'est une erreur.

Ils n'ont pas eu de demande de faire une fan zone publique sur le territoire. Il est vrai qu'il pourrait paraître incongru qu'on installe une tente chauffée pour regarder des matchs dans des stades climatisés. Aucune demande n'a été formulée et ils n'ont pas souhaité faire leur propre projet, mais par contre, dans un esprit de liberté économique, ils ont autorisé les établissements publics qui le souhaitent, à diffuser l'ensemble ou une partie des matchs à l'intérieur des établissements ou sur leur terrasse, mais dans le respect des règles en vigueur avec l'assurance du respect du voisinage. Il espère que les résultats de la Suisse les consoleront du choix de ce lieu.

30. Divers en rapport avec la séance

M. Jacques HANHART revient sur la communication de la COGES. En effet, elle a parlé de la précédente Présidente, Mme Valérie Annen-Marti, membre du Parti indépendant nyonnais, et il souhaite savoir sur quelle base il y a maintenant une co-présidence. Ils sont certainement capables d'être chacun président et il s'interroge pourquoi ils sont obligés d'être deux pour se soutenir mutuellement. Il demande s'il existe une base légale.

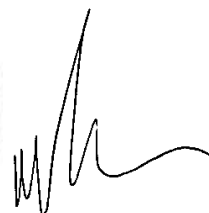
M. Gianluca SOLIMINE le remercie pour sa question, mais il ne soulève pas le travail et les efforts qu'ils font pour essayer d'exercer au mieux cette fonction. Premièrement, ils ont repris à la volée suite à la démission de son ancienne collègue, raison pour laquelle ils ont dû faire un rapport en 3.5 semaines, gérer une situation de crise, etc... C'était une des conditions qu'ils ont exposées à la COGES, de les accepter les deux, pour s'aider dans la gestion de ce dossier. Cela a été accepté. La COGES les a reconduits pour la suite, donc, visiblement du point de vue du fonctionnement, de la gouvernance de cette commission permanente, cela semble convenir à toutes les parties. Entre autres, depuis le mois de mai, jusqu'à ce jour, ils ont eu de nombreux échanges avec les Préfets, M. Duvoisin et différentes entités qui garantissent le bon fonctionnement des institutions et il ne semble pas que le titre de co-présidents pose un problème. Ils n'ont pas fait cela de manière cachée, ils ont été très transparents. Si cela dérange, ils sont ouverts à la discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h39.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE